

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION : DECOLLETAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve A1 : Décodage et analyse de documents techniques	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve de technologie : Elaboration d'un processus d'usinage	U2	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel (réalisation et suivi d'une production en entreprise)	U31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Mise en œuvre d'un tour multibroche	U32	1	CCF		Ponctuel pratique	5 h	CCF	
Sous-épreuve C3 : Mise en œuvre d'un tour mono broche équipé d'appareils auxiliaires	U33	1,5	CCF		Ponctuel pratique	7 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Elaboration d'un programme, agencement d'un outillage et mise en œuvre d'un tour mono broche à commande numérique	U34	1,5	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Mise en œuvre d'une procédure de contrôle qualité	U35	1	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve F3 : Économie - gestion	U36	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve G3 : Prévention – santé – environnement	U37	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4:Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E 5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.